




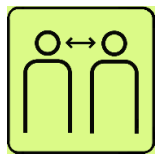

26 août 2021

L'enjeu

Permettre aux familles et aux proches des résidents de leur rendre des visites régulières, tout en protégeant la santé de tous et en limitant les risques pour l'institution.

Maintenir l'équilibre entre la protection de tous et la vie au sein de l'EMS.

Rappels règles fondamentales

		  
<p>Rester à la maison si symptômes grippaux (température, rhume, toux, etc) et appeler votre médecin sans délai ;</p>	<p>Désinfection des mains à l'arrivée et avant de quitter l'établissement ; Et surtout avant les repas et activités.</p>	<p>Port du masque chirurgical Maintenir la distance de 1,5 mètres : il vous est demandé d'apporter votre propre masque avec une pochette de rangement du masque en attente d'être remis Pas de poignées de mains</p>

La vaccination contre le Covid-19 est vivement recommandée !

Que ce soit pour accéder à l'intérieur de l'EMS ou sur la terrasse, depuis le 23 août, la réception est tenue de contrôler tous les visiteurs et intervenants externes (carte d'identité ou passeport) et s'assure de la validité des certificats COVID-19 ou certificats de tests négatifs (scan du QR code du certificat).

Enregistrement des coordonnées des visiteurs n'ayant pas le certificat COVID-19¹ :
le nom, prénom, ville de résidence, moyens de contact fiable (téléphone portable et courriel), heure d'arrivée et emplacement (salon des familles, numéro de table restaurant, chambre).

Le traçage n'est plus nécessaire Les visiteurs réguliers et intervenants externes avec vaccination complète (certificat COVID-19).


Sauf situations exceptionnelles validées par la direction, toute personne qui ne présente pas de certificat COVID-19 ou de certificat de test négatif valides et une pièce d'identité recevable se voit refuser l'entrée dans l'institution.

Des échanges d'objets tels que vêtements, confiseries ou chocolats emballés, cadeaux sont possibles. Ils doivent être emballés et transmis à la réception afin d'être désinfectés.

Ces mesures sont définies en fonction des spécificités au sein de l'organisation et configuration (architecturale) de l'établissement. La direction se réserve le droit de ne pas autoriser les visites ou sorties selon les circonstances.

En cas d'apparition de symptômes, après la visite ou sortie, merci d'en informer sans délai la réception de l'EMS.


¹ Les données doivent être numérisées dans un fichier Excel. L'EMS assure leurs destructions à l'échéance de 14 jours.

	COVID-19 PLAN DE PROTECTION A L'ATTENTION DES RESIDENTS ET PROCHES	N° document : 360-11 Classeur : PROC Version : 8 Page : 2/5
---	---	--

Allègement des mesures :

seulement si le taux vaccinal de l'ensemble des résidents est de 80%

Ce taux est atteint lorsque l'ensemble des résidents sont :

 Certificat COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> - à plus de 14 jours de la 2ème dose d'un vaccin reconnu en Suisse - à plus de 14 jours d'une dose unique d'un vaccin reconnu en Suisse dès 3 mois d'une infection au COVID-19 - guéri de l'infection depuis moins de 6 mois
---	--

Pour ceux-ci et pour autant qu'ils ne présentent aucun symptôme :

- les visites en chambre sont possibles (2 visiteurs du même ménage)
- le port du masque chirurgical n'est plus obligatoire sauf si :
 - en contact avec une personne vulnérable ou non vaccinée
 - endroit où il y a une obligation de le porter
- la quarantaine n'a pas à être appliquée pour les nouveaux résidents, ou ceux revenant d'une sortie

Pour les résidents non protégés par le vaccin ou par l'immunité du Covid², les visites en chambre ne sont en principe pas possibles sous réserve d'une dérogation accordée par la direction. Dans ce cas, les visiteurs devront à leur arrivée, s'équiper de matériel de protection.

Les visiteurs et le personnel, même vaccinés ou guéris, continuent à appliquer les mesures de protection : Port du masque chirurgical, désinfection des mains et distanciation 1,5 m.

Tous les résidents peuvent participer à des activités collectives dans le respect du nombre de personnes prévues pour chaque espace.

Si un nouveau foyer devait être constaté, le service du médecin cantonal évaluera la nécessité de renoncer, temporairement, à des mesures d'allègement.

Toutes les questions, suggestions ou remarques sont à adresser à info@ems-laterrassiere.ch


Ctrl + click les liens ci-dessous pour accéder directement aux thèmes désirés

Les visites en chambre résidents	3
Repas de midi au restaurant ou sur la terrasse si beau temps.....	3
Les sorties : prendre l'air dans les endroits publics non achalandés	3
Les visites au restaurant, à la terrasse et au salon des familles	4
Table d'hôtes du Trait d'Union au restaurant de l'EMS	4
Les visites en chambre résidents Covid positifs	5



² N'avoir jamais contracté le virus ou l'avoir eu il y a plus de 6 mois.

Rédaction: SD Responsable : SD	Validation: SD/RDL	Date de validation: Date de mise à jour: 26.08.2021
P:\QUALITE\3-REALISATION\360-Pandémie\360-11 Plan de protection à l'attention des résidents et proches.docx		




Les visites en chambre résidants

	<p>Les visites en chambre sont permises pour les résidant ayant le certificat COVID-19.</p> <p>Les visites répondent à des conditions strictes et non négociables.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Sans rdv mais nombre limité à deux visiteurs par jours issus du même ménage ❖ Horaire : libre ❖ Durée : Illimitée ❖ Merci de vous annoncer à la réception ; ❖ L'usage de l'escalier pour accéder aux étages doit être privilégié dans la mesure du possible; le cas échéant, 2 personnes à la fois peuvent occuper les ascenseurs ; ❖ Pas d'échange d'objets non désinfectés, poignées de mains, etc et ce, pendant toute la durée de la visite; ❖ Désinfection du mobilier par le personnel après chaque passage
---	--

Repas de midi au restaurant ou sur la terrasse si beau temps

 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les jours ouvrables et sur réservation au plus tard la veille auprès de la réception et dans un nombre <u>limité de deux visiteurs</u> ; (les personnes vivant sous le même toit, n'ont pas l'obligation des 1,5 m de distance sociale) ❖ Accès : depuis la terrasse côté cour après s'être annoncé à la réception pour vérification des certificats (COVID ou tests) ; ❖ Désinfection des mains obligatoire avant de se mettre à table et au moment de quitter; ❖ Paroi plexiglass posée sur chaque table ou distance de 1,5 m respectée ❖ Le port du masque chirurgical est obligatoire excepté durant la consommation prise assise. Les visiteurs portent le masque en permanence et ne le retire qu'aux brefs moments de consommer puis le portent à nouveau. ❖ Pas d'échange de verres, fourchettes, poignées de mains, et objets non désinfectés, etc ; ❖ Désinfection du mobilier par le personnel après chaque passage
---	--

Les sorties : prendre l'air dans les endroits publics non achalandés

  	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Dans le respect des règles³. Merci de vous adresser à la réception. ❖ Durée : annoncer à la réception la durée approximative de la sortie ❖ Port du masque chirurgical pendant toute la durée de la sortie pour les résidants (et les accompagnants) non protégés par le vaccin ou l'immunité. ❖ Dans les lieux où il y a une obligation, le masque chirurgical doit être porté par tous les résidants et accompagnants ❖ Le résidant doit se désinfecter régulièrement les mains (prendre flacon solution hydro-alcoolique à rendre au retour) et maintenir la distanciation 1,5 m
---	---

³ Protocole interne destiné aux collaborateurs.

Les visites au restaurant, à la terrasse et au salon des familles



- ❖ **Nombre limité à deux visiteurs ;**
- ❖ **Durée :** selon disponibilités et achalandage
- ❖ **Sur rendez-vous et selon les places disponibles ;**
- ❖ **Horaires tous les jours :**
 - 8h30 à 11h30 et 14h30 à 17h30 pour visites **au salon des familles**
 - 14h30 à 17h30 pour **visites au restaurant (service boissons/dessert autorisé)**
- ❖ **Accès pour le restaurant :** depuis la terrasse côté cour **après s'être annoncé à la réception pour vérification des certificats (COVID ou tests) ;**
- ❖ **Désinfection des mains** obligatoire en arrivant et au moment de quitter ;
- ❖ **Paroi plexiglass posée sur chaque table à l'intérieur et distance 1,5 m**
- ❖ Le port du masque chirurgical est obligatoire excepté durant la consommation prise assise. Les visiteurs portent le masque en permanence et ne le retire qu'aux brefs moments de consommer puis le portent à nouveau.
- ❖ Pas d'échange de verres, fourchettes, objets non désinfectés, poignées de mains, etc ;
- ❖ **Désinfection du mobilier par le personnel après chaque passage**

Table d'hôtes du Trait d'Union au restaurant de l'EMS



Est depuis peu ouverte aux résidents les mercredis et vendredi.

Buts étant de :

- ❖ Varier les plaisirs de la table et donner la possibilité aux résidents de découvrir autre chose

Concept :

- ❖ Un menu fixe hebdomadaire différent du menu proposé dans le cadre du coût pension
- ❖ Entrée, plat et dessert tout en respectant les saisons
- ❖ Boissons incluses (eau en carafe, 1 verre de vin et café-thé-tisane)

Comment :

- ❖ Les réservations sont organisées par le personnel du restaurant de manière à assurer l'équité entre les résidents ;
- ❖ **Désinfection des mains** obligatoire avant de se mettre à table
- ❖ **Paroi plexiglass posée sur la table d'hôtes**
- ❖ Le port du masque chirurgical est obligatoire excepté durant la consommation prise assise. Il est fortement recommandé que les visiteurs portent le masque en permanence et ne le retire qu'aux brefs moments de consommer puis le portent à nouveau.
- ❖ Pas d'échange de verres, fourchettes, poignées de mains, et objets non désinfectés, etc ;
- ❖ **Désinfection du mobilier par le personnel après chaque passage**



COVID-19
PLAN DE PROTECTION A
L'ATTENTION DES RESIDANTS ET
PROCHES

N° document : 360-11
Classeur : PROC
Version : 8
Page : 5/5

Les visites en chambre résidants Covid positifs



Les visites pour les personnes Covid + répondent à des conditions strictes et non négociables;

- ❖ **Sur rendez-vous après avoir obtenu l'accord de la direction**
- ❖ **Nombre limité à deux visiteurs**
- ❖ **Horaire** : de préférence l'après-midi de 13h30 à 17h30 ;
- ❖ **Durée** : 20 min. sauf dérogation validée par la direction
- ❖ Afin de permettre le traçage, **merci de vous annoncer à la réception** qui vous rappelle les consignes, vous fournit les équipements de protections et avise l'étage de votre arrivée ;
- ❖ Les visites sont encadrées dans la chambre par le service des soins;
- ❖ L'usage de l'escalier pour accéder aux étages doit être privilégié dans la mesure du possible; le cas échéant, 2 personnes à la fois peuvent occuper les ascenseurs ;
- ❖ Pas d'échange d'objets non désinfectés, poignées de mains, etc et ce, pendant toute la durée de la visite;
- ❖ **Désinfection du mobilier par le personnel après chaque passage**

Rédaction: SD
Responsable : SD

Validation: SD/RDL

Date de validation:
Date de mise à jour: 26.08.2021

P:\QUALITE\3-REALISATION\360-Pandémie\360-11 Plan de protection à l'attention des résidants et proches.docx